

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

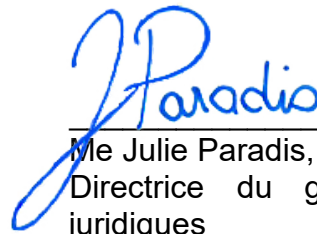
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 octobre 2023 à 19 h, le règlement suivant :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 – RÈGLEMENT NUMÉRO 669-1

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement entre en force et en vigueur selon la loi.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 24 octobre 2023.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires
juridiques